SNUTER 59 LA FSU TERRITORIALE Nord

Tout savoir sur... Sûr de tout savoir

LA FSU TERRITORIALE

DOUAI : Service de Soins Infirmiers à domicile : Prime « Grand âge »

Le décret n° 2020-1189 du 29 Septembre 2020 portant création d'une prime "Grand âge" à certains personnels de la fonction publique territoriale est paru au journal officiel du 30 septembre 2020.

Ce décret institue une prime spécifique ayant vocation à **reconnaitre l'engagement et les compétences de certains professionnels assurant une fonction essentielle dans la prise en charge de personnes âgées** relevant d'établissements publics créés et gérés par les Centres Communaux ou intercommunaux d'Action Sociale.

Peuvent bénéficier de cette prime les fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des auxiliaires de soins territoriaux exerçant des fonctions d'aide soignant ou d'aide médico-psychologique régis par le décret du 28 août 1992 susvisé et les agents contractuels exerçant des fonctions similaires dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou tout autre service et structure spécialisés dans la prise en charge des personnes âgées, **tel que le Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.).**

Cette prime est totalement financée par la Sécurité Sociale et versée au C.C.A.S. par l'A.R.S. **Elle est cumulable avec le RIFSEEP.** Elle peut être versée au titre des fonctions exercées **depuis le 1er mai 2020**. **Le montant s'élève à 118 €uros bruts par mois**. Elle suit le sort du traitement.

Aussi, dès la publication des textes, **la FSU s'est empressée de demander l'application de cette mesure favorable aux agents du Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.) ;** et par la même occasion de **proposer l'adoption de la délibération correspondante.**

Cette prime devrait être versée en début d'année 2021 ; à titre rétroactif depuis le 1-5-2020 ; soit un rappel de rémunération pour les agents concernés de 944,00 € bruts correspondant à la période de Mai 2020 à Décembre 2020.

Syndicat F.S.U. Territoriale SNUTER 59
Hôtel du Dauphin, n°70 Place d'Armes 59500 DOUAI
Tél : 03-27-96-02-29 OU 06-21-63-47-61
Email : fsu-communauxdouai@wanadoo.fr Blog: http://sdu5962-snuclias-fsu.hautetfort.com

DOUAI : Dialogue social

La réunion initialement prévue le 18 Novembre 2020 **est reportée au 13 Janvier 2021 ! Après 6 années de disette pour le personnel, le Maire serait-il disposé à engager un VRAI DIALOGUE SOCIAL ? Nous ne manquerons pas de vous informer.**

La GIPA : Garantie Individuelle de pouvoir d'achat

L'arrêté du 23 octobre 2020 fixant au titre de l'année 2020 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat a été publié le 23 octobre 2020 :

Les agents de la Fonction Publique de l'État et des Fonctions Publiques Territoriale et Hospitalière peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une indemnité, appelée **"Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat"**.

Pour bénéficier de cette garantie, l'évolution du traitement brut doit être inférieure, sur une période de référence de quatre ans, à celle de l'indice des prix à la consommation. (Indice majoré (IM) au 31/12/2015 et Indice majoré (IM) au 31/12/2019).

Calculez le montant de la GIPA susceptible de vous être versé : http://sdu5962-snuclias-fsu.hautetfort.com/archive/2020/11/07/gipa-garantie-individuelle-de-pouvoir-d-achat-6275348.html

DOUAI : Prime Covid : Anomalies, Formule de calcul, Versement

La prime « Covid » a été versée sur le bulletin de paie de novembre 2020. Certains agents ont constaté des disparités dans l'attribution de ces montants (différences dans les montants accordés alors que 2 agents ont travaillé le même nombre de jours, quantifications et estimations des heures aléatoires…).

Comment ont été calculés les temps de travail ? Et par qui ? Formule de calcul de cette prime : (Période de référence du 17 mars 2020 au 10 Mai 2020). Nbr d'heures travaillées : 7,80 (7h48mn) = Nbr de jours x 15 € (ou 25€).

Mais qu'en est-il du calcul pour les professeurs d'enseignement artistique et les assistants ? Ces agents sont soumis à une obligation de servir spécifique d'une durée hebdomadaire fixée **à 16 heures pour les professeurs d'enseignement artistique et à 20 heures pour les assistants. Nous sommes dans l'attente de la réponse de la Direction des Ressources Humaines.**

Si vous vous estimez lésés, n'hésitez pas à réclamer une révision du calcul !

Syndicat F.S.U. Territoriale SNUTER 59
Hôtel du Dauphin, n°70 Place d'Armes 59500 DOUAI
Tél : 03-27-96-02-29 OU 06-21-63-47-61
Email : fsu-communauxdouai@wanadoo.fr Blog: http://sdu5962-snuclias-fsu.hautetfort.com

DOUAI : COVID-19, Information de la Direction des Ressources Humaines

(Courriel de la DRH du 15-10-2020)

"Le nombre de personnes testées positives au Covid-19 progresse sur le Douaisis avec comme corollaire la progression du nombre de cas contacts.

Dans ce contexte, le nombre d'agents placé en isolement ***pourrait rapidement augmenter et perturber le fonctionnement*** *des services municipaux.*

Les services de l'ARS et de la CPAM étant engorgés, le tracing est dorénavant incertain : ***les personnes ayant été en contact*** *avec une personne testée positive ne* ***sont malheureusement plus systématiquement prévenues****.*

Dans ces conditions, il convient de demander aux agents de rentrer chez eux et leur recommander de se faire dépister dès le développement des symptômes comme la fièvre, toux sèche, maux de tête, grande fatigue.

Il convient également que chacun se responsabilise : lorsqu'on est positif à la Covid, on reste chez soi ! On protège ainsi ses collègues, son entourage en général.

L'apparition, ces derniers jours, de cas contacts dans plusieurs services laissent penser que les gestes barrières n'ont peut-être pas été systématiquement respectés. Il faut donc rappeler ***régulièrement*** *aux agents les consignes sanitaires suivantes :*

- *Port du masque*
- *Lavage fréquent des mains*
- *Aération régulière*
- *Distanciation physique aussi bien pendant le travail, les pauses et la restauration.*

Concernant les positions statutaires :

- Cas contact, suspicion: en ASA jusqu'au résultat du test (arrêt de travail stipulant l'isolement)

- Cas positif : en arrêt maladie (dispensé par le médecin traitant ou les services de la CPAM), à cela s'ajoute une déclaration individuelle sur Amélie.fr"

DOUAI : Les Entretiens d'Évaluation Professionnelle

Depuis le 1er janvier 2015, l'entretien professionnel annuel est devenu obligatoire et a remplacé la notation comme mode d'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires.

Afin d'optimiser l'entretien professionnel, le fonctionnaire évalué et le supérieur hiérarchique direct doivent pouvoir préparer les éléments utiles à une discussion constructive.

Une **"notice explicative agent"** a été rédigée par le service des Ressources Humaines et communiquée à chaque agent au moment de l'entretien professionnel.

Logiquement, cette "notice" est supposée reprendre le déroulé de l'entretien professionnel, les différentes étapes et les possibilités de demande de révision (demande de révision auprès de l'autorité territoriale, demande de révision auprès de la C.A.P…).

Or, nous avons constaté que **cette note a été réduite au strict minimum**. En effet, les parties **"Convocation de l'agent"** et **"Demande de révision de l'évaluation auprès de l'autorité territoriale et auprès de la C.A.P." ont été supprimées, réduisant ainsi l'information aux agents.**

Par ailleurs, **de nombreux d'agents n'ont pas eu communication de leur fiche de poste.**

Nous vous rappelons **qu'avec la convocation, le supérieur hiérarchique direct doit joindre la fiche de poste** du fonctionnaire évalué ainsi que le document support servant de base au compte rendu.

Aussi, la FSU n'a pas manqué de demander la modification de cette "notice explicative" et de **rappeler l'importance de procéder à la communication de la fiche de poste.**

DOUAI : Des départs qui interrogent !

Depuis plusieurs mois, nous avons vu plusieurs de nos collègues quitter la collectivité. Certains l'ont fait par choix d'évoluer dans un projet de carrière ou personnel, et nous ne pouvons que leur souhaiter bonne réussite.

Par contre, nous constatons également le départ de collègues qui par **manque de considération**, **malgré le travail fourni depuis plusieurs années, ne trouve pas d'autres solutions que de quitter la collectivité**, en laissant un grand vide dans leur secteur d'activités.

Cette situation nous inquiète **sur le mode de management à l'œuvre et traduit parfois un manque d'écoute et de prise en considération de l'investissement professionnel et de soutien à nos collègues dans leurs missions.**

Nous pouvons également être inquiets du turn-over sur certains services, sans analyse et sans prise en compte des causes de ce chamboulement perpétuel.

Nous espérons que sur le nouveau mandat du Maire, l'examen de ces situations devienne une priorité.

F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Syndicat F.S.U. Territoriale SNUTER 59
Hôtel du Dauphin, n°70 Place d'Armes 59500 DOUAI
Tél : 03-27-96-02-29 OU 06-21-63-47-61
Email : fsu-communauxdouai@wanadoo.fr Blog: http://sdu5962-snuclias-fsu.hautetfort.com